

APPROUVÉ

Par Yohann DERENSY , 10:07, 05/07/2019



PETITE ENFANCE

Payer sa nounou devient plus simple !

Vous bénéficiez du complément de libre du choix de mode de garde (Cmg) ?
Pour faciliter vos démarches, votre centre Pajemploi vous verse directement
cette prestation en lieu et place de votre Caf. Explications.

MONENFANT.FR

La solution pour trouver
un mode d'accueil

PAYZEN

Je rembourse
la Caf en ligne

**Nathalie MENU**

Présidente du Conseil d'administration de la Caf du Pas-de-Calais

ÉDITO**SOYONS ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE !**

Avec près de **17 000 naissances chaque année dans le département**, la Caf du Pas-de-Calais s'engage à accompagner les parents et les jeunes enfants dans leurs premiers moments de vie en famille. Je vous recommande de découvrir dans ce numéro **le nouveau site monenfant.fr**. **C'est le média de référence pour la parentalité et la petite enfance.** Modes d'accueil à proximité de chez vous, simulation des aides disponibles, événements et rencontres... c'est le nouveau portail des jeunes parents, développé par les Allocations familiales, pour mieux gérer l'arrivée de bébé au sein de la famille.

Trouver une solution d'accueil, c'est bien, mais le faire sereinement, c'est mieux !

Que ce soit pour un accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou une structure d'accueil, la Caf est là pour vous aider à gérer vos frais de garde. Avec le complément de libre choix du mode de garde (Cmg), vous pouvez bénéficier d'une aide pour faire garder vos enfants jusqu'à 6 ans. Depuis mai, un **partenariat renforcé avec le centre national Pajemploi** permet de calculer et de vous verser directement vos aides sous 3 jours. Moins de formalités et toujours plus de services pour les familles, c'est le « leitmotiv » de votre caisse d'Allocations familiales.

À l'occasion de cette période de rentrée scolaire, je souhaite que nous nous engagions tous à être des acteurs impliqués de la petite enfance ! Ceci afin d'assurer à nos jeunes pousses **un éveil ludique et interactif au monde qui les entoure**. Belle rentrée 2019.



Payer sa nounou de plus simple !

Plus simple, plus clair et plus rapide, le versement du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) a changé son mode de fonctionnement depuis le printemps. On vous explique tout pour la rentrée !

Vous employez une assistante maternelle ou une garde d'enfant ? Depuis mai 2019, tout devient plus simple pour votre complément de libre choix du mode de garde !

Votre prestation est versée directement par Pajemploi à la place de la Caf ! Pour rappel, il s'agit d'une aide versée aux parents pour réduire les frais liés à la garde des enfants de moins de 6 ans.

La Caf gère vos droits, Pajemploi verse !

Après avoir fait votre demande de Cmg auprès de la Caf, vous déclarez chaque mois la rémuné-

CRÉDITS PHOTOS : CNAF / CAF DU PAS-DE-CALAIS



En 2018, 19 357 familles du Pas-de-Calais ont bénéficié du Cmg

pour faciliter la garde de leur(s) enfant(s).

suite le salaire directement sur le compte de votre employé(e). Un service avantageux **puisqu'il n'y a plus d'avance de frais** à faire dans l'attente de recevoir le montant du Cmg. Grâce à ce système apparenté au tiers payant, Pajemploi + devient votre interlocuteur unique pour payer votre mode d'accueil. Il vous permet d'avoir une vision directe et réelle de vos frais de garde(s) d'enfant(s). Pour les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes d'enfants, Pajemploi + représente aussi la garantie d'être payé(e)s rapidement. Un service « tout-en-un » et gagnant-gagnant pour chacun !

devient

ration de votre salarié(e) sur le site www.pajemploi.urssaf.fr en tant que parent employeur. Auparavant, la Caf versait le Cmg quinze jours après cette déclaration. Avec la réforme, Pajemploi calcule et verse le Cmg en lieu et place de votre Caf. **Vous découvrez alors le montant auquel vous avez droit dès votre déclaration en ligne, et la prestation vous est versée au bout de trois jours.**

Aucune avance de frais avec Pajemploi +

Pour encore plus de simplicité, vous pouvez également opter pour le service Pajemploi +, avec l'accord de votre salarié(e). Son principe ? **Pajemploi prélève sur votre compte bancaire le montant du salaire de votre assistant(e) maternel(le) ou de votre garde d'enfant** – déduction faite du montant du Cmg –, et Pajemploi verse en-

À SAVOIR | 🔍

Le montant du Cmg varie chaque mois en fonction du nombre d'heures que vous déclarez, mais également en fonction de votre situation, vos ressources et du mode de garde choisi.

Contactez la Caf pour lui signaler tout changement de situation sur caf.fr ou depuis votre application mobile « Caf – Mon compte ».



EN BREF

PRATIQUE

PayZen : une solution simple pour rembourser la Caf!

Vous avez besoin de rembourser la Caf? Pas de panique! Tout se passe en ligne sur votre espace personnel « Mon compte » ou votre application mobile « Caf – Mon compte ». **Dans la rubrique « Mes dettes », vous pouvez consulter directement l'échéancier de vos remboursements établis avec votre Caf.** Pour chaque créance, vous pouvez aussi choisir de faire un versement global ou partiel en sélectionnant la dette et le montant. À chaque remboursement, vous recevez un ticket récapitulatif sur votre boîte e-mail. **La transaction est simple, rapide et sécurisée par un protocole 3DSecure, en partenariat avec votre banque.**



CAF.FR

Un bon réflexe

Tout changement dans votre situation familiale ou professionnelle ou dans celle de vos enfants doit être rapidement signalé à votre Caf. Rendez-vous sur caf.fr, espace « Mon compte ». C'est simple, rapide et plus sûr!

PETITE ENFANCE

Monenfant.fr pour trouver un mode d'accueil!

Crèche collective, microcrèche, assistant(e) maternel(le)... c'est parfois compliqué d'y voir clair dans les différents modes d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans. Avez-vous pensé à consulter le site monenfant.fr?



Depuis 2019, une nouvelle version du site monenfant.fr est disponible. En plus de nombreuses informations sur les structures et les offres dédiées à la petite enfance et aux parents, **vous pouvez simuler le coût d'un mode de garde, connaître le montant des prestations que la Caf peut vous verser.** Enfin, le site vous propose d'être mis en relation avec les professionnel(le)s et structures proches de chez vous. L'outil idéal pour aborder la rentrée de bébé en toute sérénité!

Localisez et choisissez!

En plus du site Internet, vous pouvez télécharger l'application mobile « Caf – Mon enfant ». Tout comme le site Internet, elle géolo-

calise les modes d'accueil à proximité de chez vous. Vous pouvez aussi y retrouver **toute l'actualité parentalité et petite enfance du Pas-de-Calais**, les accueils de loisirs et les espaces de rencontre pour échanger entre parents. Dans le département, la Caf du Pas-de-Calais finance plus de **5 000 places en multi-accueil!** Et plus de **14 000 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** assurent l'accueil de **21 000 enfants** chaque mois dans le Pas-de-Calais. Horaires, places disponibles, tarifs, simulations... en allant sur monenfant.fr, vous êtes sûrs de trouver un(e) professionnel(le) de la petite enfance et/ou la structure d'accueil adaptée à vos besoins. Rendez-vous sur www.monenfant.fr!

CREDITS PHOTOS DE LA PAGE 4 : FOTOLIA - CAF DU PAS-DE-CALAIS